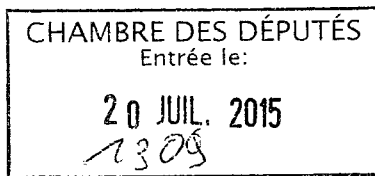


Luxembourg, le 20 juillet 2015



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Culture:

« Les Archives nationales de Luxembourg viennent de mettre en ligne quelque 6500 photographies dressant un portrait centré sur la nature, le tourisme et l'économie du Grand-Duché de Luxembourg. Cette collection retraçant l'histoire du Luxembourg de 1950 à 1970 pourrait être une source précieuse pour illustrer des articles dans des publications, pour créer des œuvres artistiques, ou même pour toute autre action promotionnelle de notre pays. Cependant les droits d'auteurs « Creative Commons » interdisent toute transformation et toute utilisation de ces photos à des fins commerciales.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Culture:

- *Qui est le propriétaire des ces photographies ?*
- *Dans le cas où les Archives nationales de Luxembourg sont propriétaires de cette collection, pourquoi les droits d'auteurs « Creative Commons » retenus pour ces photos sont-ils si restrictifs ?*
- *Madame la Ministre n'est-elle pas d'avis que ces images constituent un patrimoine culturel de grande valeur et devraient de ce fait être non seulement accessibles à des fins privées mais également à des fins publiques telles que des publications associatives, culturelles ou commerciales ? »*

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

André BAULER

Député